

**Ministry of Education**  
School Business Support Branch  
20<sup>th</sup> Floor, Mowat Block  
900 Bay Street  
Toronto ON M7A 1L2

**Ministère de l'Éducation**  
Direction du soutien aux activités scolaires  
20<sup>e</sup> étage, Édifice Mowat  
900, rue Bay  
Toronto ON M7A 1L2



**2009: SB 40**

## **NOTE DE SERVICE**

**DESTINATAIRES :** Directrices et directeurs de l'éducation

**EXPÉDITRICE :** Cheri Hayward  
Directrice  
Direction du soutien aux activités scolaires

**DATE :** Le 2 octobre 2009

**OBJET :** Financement du transport des élèves

---

La présente note a pour but de vous rappeler les changements du financement du transport par le biais des Subventions pour les besoins des élèves (SBE) qui ont été annoncés pour 2009-2010 et les répercussions qu'ils auront sur le financement du transport des élèves au cours des trois prochaines années. J'encourage tous les conseils scolaires et consortiums à étudier attentivement ces répercussions et leurs effets sur la préparation du budget pour les années à venir.

Comme il a été indiqué dans la note de service **SB18 – Transport scolaire – Subventions pour les besoins des élèves 2009 - 2010** du 4 mai 2009, nous projetons d'augmenter de 1,6 pour cent la Subvention pour le transport des élèves pour 2009-2010, qui atteindra alors un total de 829,1 millions de dollars. Ce financement amélioré prouve l'engagement pris par le gouvernement de réformer le transport des élèves afin de garantir la sécurité, l'efficacité et l'efficience des services de transport à travers la province. Les progrès encourageants accomplis par les initiatives de réforme sont maintenant visibles, et le Ministère a apporté des modifications à l'allocation de la Subvention pour le transport des élèves de l'année en cours afin de renforcer encore plus notre responsabilité comptable et d'encourager les efficacités.

### **Mise à jour sur les coûts**

Alors que le Ministère continuera à fournir une actualisation des coûts de 2 pour cent pour aider les conseils scolaires à assumer la hausse des frais d'exploitation du transport des élèves pour l'année scolaire 2009-2010, cette augmentation sera déduite de tout excédent de transport dégagé dans les états financiers 2008-2009. Nous pensons que la capacité accrue des conseils scolaires leur permettra de financer la hausse des coûts avec leur excédent d'allocation de transport. Toutefois, le Ministère prévoit toujours une hausse nette de 10,7 millions de dollars en 2009-2010 pour financer l'actualisation des coûts.

## **Rajustement de l'efficacité du routage**

Le gouvernement fixe un objectif annuel de **1 pour cent de réduction du routage** pour les conseils scolaires qui ont obtenu une note inférieure à « élevée » durant l'examen E et E sur le routage et la technologie de leur consortium de transport **pour chacune des trois prochaines années.**

Les conseils scolaires et consortiums dont les systèmes n'ont pas obtenu la note « élevée » durant les examens E et E sur le routage et la technologie verront leur allocation de transport réduite de 1 pour cent pour chacune des trois années consécutives à compter de l'année scolaire 2009-2010. Lorsque les conseils scolaires obtiendront la note « élevée » aux prochains examens, ils seront exemptés de la réduction l'année suivante. Par exemple, si un consortium examiné durant l'année scolaire 2009-2010 obtient la note « élevée » pour le volet routage et technologie, il sera exempté de tout rajustement en 2010-2011 et en 2011-2012. Nous encourageons fortement les conseils scolaires à poursuivre leurs efforts pour réaliser des efficacités en optimisant leur routage et leur utilisation de la technologie.

## **Volet indexation et désindexation**

Comme indiqué dans la note de service SB : 18 du 4 mai 2009, une clause d'indexation/désindexation du carburant sera incorporée dans la subvention de transport.

Au cours des derniers mois, le Ministère a fait trois présentations aux employés des conseils scolaires et au personnel de transport sur les mécanismes de la clause de la subvention de transport pour garantir une bonne compréhension du contenu de cette clause, et pour fournir des conseils sur certains points auxquels les conseils scolaires devront porter attention lorsqu'ils prépareront leur budget pour 2009-2010. Le personnel du Ministère a également passé en revue un bac à sable qui a été élaboré dans le but d'aider les conseils scolaires à calculer leur indexation/désindexation du carburant. Ce bac à sable a été affiché sur le site Web du transport à l'adresse <https://transport.edu.gov.on.ca/defaults.asp>

À compter du début d'octobre 2009, le Ministère communiquera les prix du carburant du mois précédent qui ont été pris sur le site Web du transport du ministère de l'Énergie et de l'Infrastructure. Veuillez consulter les mises à jour sur le site Web.

Le personnel du Ministère a surveillé les prix du carburant affichés en septembre. Selon le prix moyen du diesel de 0,894 \$ (0,851 \$ excluant la TPS) dans le Sud de l'Ontario et de 0,915 \$ (0,871 \$ excluant la TPS) pour le Nord de l'Ontario, un rajustement négatif de 400 k\$ sera fait en septembre 2009. Si ce niveau de prix se maintient durant toute l'année scolaire, la Subvention pour le transport des élèves sera réduite de 4 millions de dollars au titre de la désindexation du carburant. Cela représente environ -0,5 % de l'allocation d'un conseil scolaire pour le transport. Il est important que les conseils scolaires tiennent compte des éventuelles modifications de financement dues à la clause d'indexation/désindexation dans la préparation de leur budget de transport pour 2009-2010.

## **Rajustement des inscriptions scolaires**

Pour l'année scolaire 2009-2010, le Ministère ne fera toujours pas de rajustement négatif pour les conseils scolaires dont les inscriptions sont en baisse. Afin de laisser le temps nécessaire pour rajuster la planification, le Ministère a avisé le secteur par des annonces sur les SBE 2009-2010 qu'à compter de 2010-2011, il diminuera ce soutien de 50 %. Par exemple, si les inscriptions d'un conseil scolaire diminuent de 5 pour cent, son allocation sera réduite de 2,5 pour cent. Les conseils scolaires qui s'attendent à une diminution de leurs inscriptions en 2010-2011 et les années scolaires subséquentes devraient envisager de faire les rajustements nécessaires à leur planification. Cette approche de protection contre la baisse des effectifs fait suite à sept années consécutives de financement stable pour les conseils dans cette situation.

Si vous avez des questions ou des commentaires sur les SBE 2009-2010 ou sur la réforme du transport des élèves, veuillez communiquer avec Sandy Chan, chef, Unité du transport et des initiatives de collaboration, en composant le 416 325-2464, ou en lui faisant parvenir un courriel à l'adresse suivante : [sandy.chan@ontario.ca](mailto:sandy.chan@ontario.ca).

La réussite de la réforme du transport des élèves en cours traduit notre engagement commun à optimiser nos ressources pour offrir des services efficaces. Je suis heureuse de poursuivre notre collaboration pour assurer des services de transport sécuritaires, efficaces et efficaces à nos élèves.



Cheri Hayward  
Directrice  
Direction du soutien aux activités scolaires

c.c. Surintendantes et surintendants des affaires  
Chefs du transport